

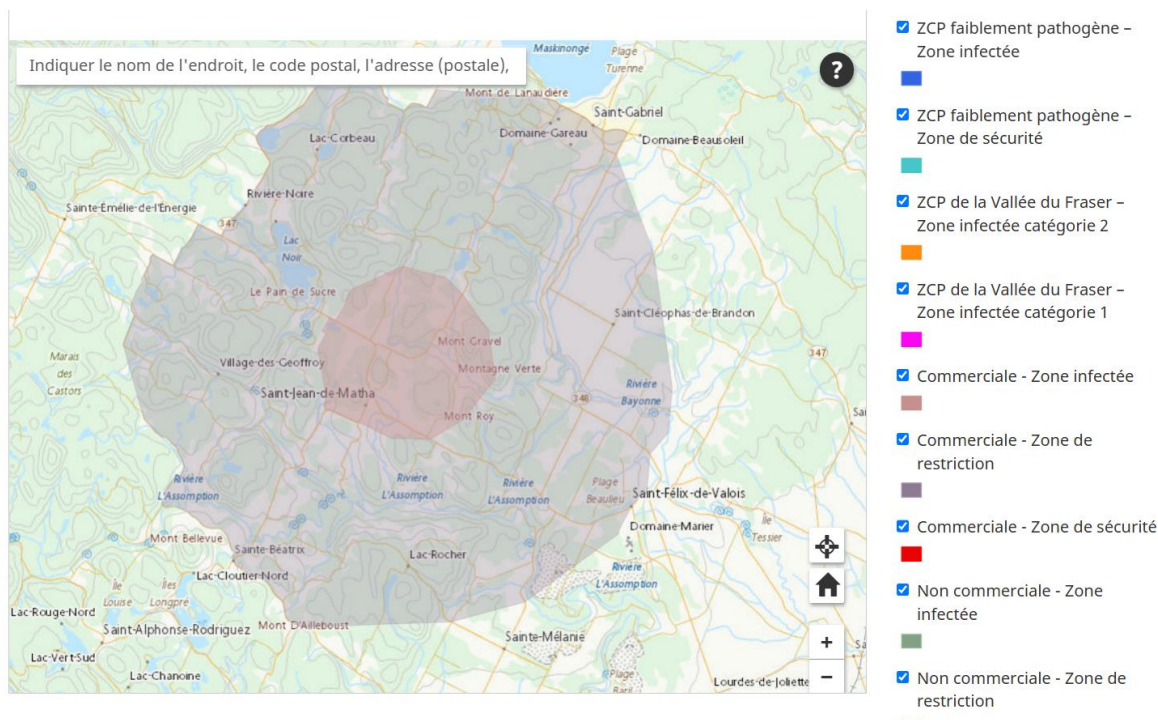
**Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec**

**Avis de vigilance – influenza aviaire**

**État de la situation**

**Zone de contrôle primaire (ZCP-260) émise pour le cas d'influenza aviaire dans la région de Saint-Jean-de-Matha**

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a émis en fin de journée hier une zone de contrôle primaire (ZCP-260) autour du cas d'influenza aviaire confirmé la veille (IP-59) à Saint-Jean-de-Matha dans Lanaudière.

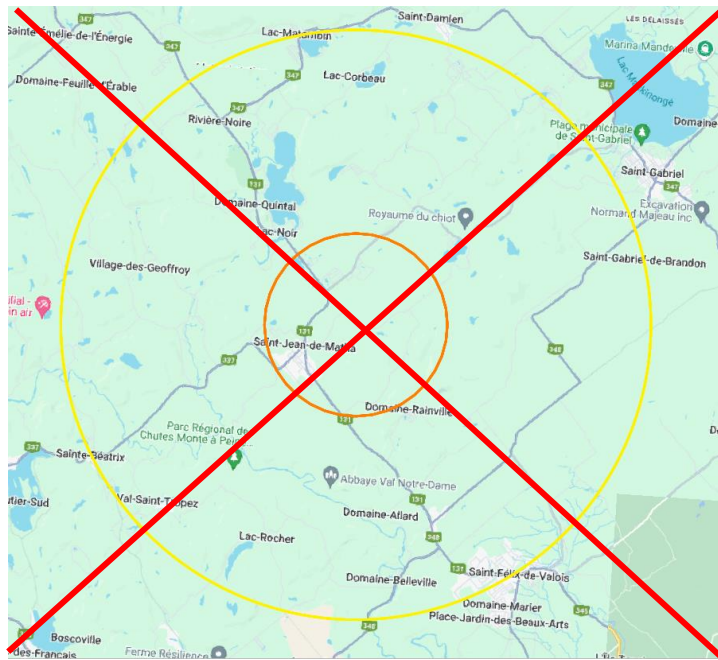


Dorénavant, tout déplacement dans la ZCP doit se faire sous permis de l'ACIA. Vous pouvez consulter les règles d'émission des permis sur le site Internet de l'ACIA au [lien suivant](#).

Pour consulter la ZCP-260 aussi sur le site de l'ACIA, veuillez cliquer sur le [lien suivant](#). Vous pourrez y utiliser une fenêtre dynamique dans le haut de la carte qui permet de valider si une adresse donnée se situe dans la zone infectée (0-3km) ou la zone de restriction (3-10 km) de la ZCP.

Pour toutes les activités aux sites de production avicole situés dans la ZCP, l'EQCMA recommande la mise en application de son niveau de biosécurité orange en complément des mesures prescrites par l'ACIA. Les protocoles de biosécurité de l'EQCMA de niveau orange sont accessibles sur son site internet au [lien suivant](#).

**L'EQCMA retire donc immédiatement sa zone à risque préliminaire (ZRP) de 3 km pour cette région (cercle orange sur la carte ci-dessous) et sa zone de vigilance de 10 km (cercle jaune).**



Identification des cas	Date de confirmation par l'ACIA	Lieu	Type de volaille	Zone de contrôle primaire (ZCP)
IP59	30 janvier 2025	Saint-Jean-de-Matha	commercial	<a href="#">ZCP-260</a>

**Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation**